

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2017

Le 27 novembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Bernard GRISON), Hubert BONNET (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE,

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX

OBJET : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°3 du budget assainissement collectif qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 10 000 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 0,00 €

Cette décision modificative permet :

- de régulariser en fonctionnement les factures ERDF prises en charge par la communauté et remboursées par les prestataire de services ;
- de rectifier en section d'investissement les imputations des travaux réalisés sous convention de mandat ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°3 du Budget Assainissement Collectif 2017 suivante :

FONCTIONNEMENT				dépenses	recettes	observations
D/R	n° Chap	n° compte	n° service	modification de crédits	modification de crédits	
D	011	6061	811	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	10 000,00	Factures ERDF prises en charge par la communauté et remboursées par le prestataire de services
R	77	778	811	Autres produits exceptionnels		
				TOTAL	10 000,00	10 000,00

D/R	Opér.	INVESTISSEMENT			Libellés	dépenses	recettes	observations
		n° Chap	n° compte	n° service		modification de crédits	modification de crédits	
D	H.O.	45	4581	81101	Travaux pour compte de tiers	-41 000,00		Travaux sous convention de mandat-Op 65 Civrieux -Voirie de Bernoud
D	H.O.	45	458165	81101	Travaux pour compte de tiers	41 000,00		
R	H.O.	45	4582	81101	Travaux pour compte de tiers		-41 000,00	
R	H.O.	45	458265	81101	Travaux pour compte de tiers		41 000,00	
D	H.O.	45	4581	81115	Travaux pour compte de tiers	-36 000,00		Travaux sous convention de mandat - Op 69 Programme 2016 - Fareins Chemin du Guillermin
D	H.O.	45	458169	81115	Travaux pour compte de tiers	36 000,00		
R	H.O.	45	4582	81115	Travaux pour compte de tiers		-36 000,00	
R	H.O.	45	458269	81115	Travaux pour compte de tiers		36 000,00	
					TOTAL	0,00	0,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 NOV. 2017** A Trévoux, le 27/11/2017
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171127-2017C115-FI
Affichage le : **30 NOV. 2017**

Le Président,
Bernard GRISON

